



Communauté de Communes
Ouche et Montagne

Charte éditoriale Newsletter « Vie locale »

Dernière mise à jour : le 16/10/25



<https://www.entre-ouche-et-montagne.fr/newsletter.html>

Objectif : *définir les buts éditoriaux de la newsletter « Vie locale », définir les cibles, clarifier les règles de diffusion, en lien avec la stratégie de communication de la Communauté de Communes Ouche et Montagne.*

1. Objectifs de la newsletter

La newsletter « Vie locale » sert à informer le public sur les événements organisés sur le territoire Ouche et Montagne. Sont mis en avant les manifestations de la semaine (du jeudi au jeudi). Elle sert également à relayer les actualités des acteurs locaux : prestataires touristiques, commerçants et associations.

2. Contenu de la newsletter

La newsletter est publiée chaque semaine, tout au long de l'année. Sont relayées les informations présentes dans l'agenda de notre site internet.

Cependant, tous les événements de l'agenda inscrits sur notre plateforme n'apparaissent pas obligatoirement dans la newsletter : nous réservons les encarts pour les thématiques suivantes : vie locale, activités, loisirs, tourisme.

Les événements ne correspondant pas à cette charte ne seront pas admis ; mais ils pourront être traités différemment et mis en avant via l'application Intramuros ou nos réseaux sociaux (se référer aux chartes éditoriales correspondantes). Les contenus de type cours de sport, cours artistiques... s'étendant sur une longue période, ne pourront pas être partagés via la newsletter puisqu'ils seront traités en tant que fiche ACS sur Décibelles Data, et non en tant que fiche FMA.

Les contenus spécifiques, par exemple de type religieux, doivent être mis en avant via un angle patrimonial ou sportif. Les contenus politiques ne seront pas admis.

L'encart « Vie associative » permet d'informer le public sur les actualités ou les services à destination des associations.



Communauté de Communes
Ouche et Montagne

Charte éditoriale Newsletter « Vie locale »

3. Publication dans la newsletter

L'envoi de la newsletter a lieu le jeudi après-midi. Elle met en avant les événements majeurs ayant lieu jusqu'au jeudi suivant.

D'un point de vue technique, les événements devront être présents dans le flux Décibelles Data pour pouvoir être publiés dans la newsletter.

Il y a donc obligation d'avoir ouvert un compte sur la base de données et d'avoir créé une fiche pour l'événement en question.

La fiche doit être créée sur Décibelles Data au plus tard le mardi soir, pour apparaître sur la newsletter du jeudi suivant. Le délai dépassé, la manifestation pourra être relayée sur l'agenda en ligne et les réseaux sociaux, mais non via la newsletter.

4. Promotion de la vie locale

Nous réservons la partie inférieure de la newsletter pour relayer des événements locaux sur le long terme, via des encarts mettant en avant des marchés, boutiques, prestataires touristiques ...

5. Réception de la newsletter

La newsletter « Vie locale » pourra être reçue par le grand public s'il s'inscrit via le formulaire dédié sur nos sites internet ouche-montagne.fr et entreoucheetmontagne.fr, ou en faisant une demande d'inscription auprès de l'administrateur de la newsletter, en envoyant un mail à l'adresse tourisme@ouche-montagne.fr.

6. Désabonnement

Les abonnés peuvent, à tout moment, se désabonner de la newsletter, en envoyant un mail à l'adresse tourisme@ouche-montagne.fr.



Communauté de Communes
Ouche et Montagne

Charte éditoriale Newsletter « Vie locale »

7. Conservation des données

Lorsque vous vous abonnez à notre newsletter, nous collectons votre adresse email, afin de pouvoir vous envoyer régulièrement notre lettre d'information.

Elle est conservée pendant toute la durée de votre abonnement et est accessible au personnel de la CCOM en charge de l'actualité.